

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
TROISIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
(2017-2018)  
LE 17 OCTOBRE 2017**

**01.00 RECUEILLEMENT**

À 19 heures, madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

Elle souligne la présence de madame Jacinthe Guérin de l'APL.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 17 OCTOBRE À 19 HEURES AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M<sup>mes</sup> les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)

Margot Pagé (9)

Sophia Plante, représentante du comité de parents

Valérie Roy, représentante du comité de parents, niveau primaire

Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)

Stéphane Bessette (1)

Stéphane Desjardins (8)

Tommy Gaulin, représentant EHDAA

Didier Jeanson, représentant du comité de parents, niveau secondaire

Alain Lemieux (11)

Martin Viau (3)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

AINSI QUE :

M<sup>mes</sup> Kathlyn Morel, directrice générale  
Germen Brière, directrice du Service des ressources financières  
Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

MM. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint  
François Jannelle, directeur général adjoint  
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ABSENCES :

M<sup>me</sup> Suzanne Gaudette (5)

MM. André Dugas (7), en mandat de la présidente  
Cédric Fontaine (6), en mandat de la présidente

**03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler

**C.E.-3696-10-17**

**04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017 (documentation jointe)

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

09.01 Liste des comptes – Validation (documentation jointe)

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

10.01 Correction, résolution C.E.-3694-09-17 - Aménagement du 4<sup>e</sup> étage à l'école Saint-Viateur - Clotilde-Raymond, édifice Saint-Viateur, appel d'offres 17-AOP-006-81719C (documentation jointe)

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

C.E.-3697-10-17

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017

soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**09.01 LISTE DES COMPTES – Validation**

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, confirme ne pas avoir eu de question relativement aux comptes payés pour la période commençant le 30 juillet 2017 et se terminant le 7 octobre 2017.

**C.E.-3698-10-17**

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**10.01 CORRECTION RÉOLUTION C.E.-3694-09-17 AMÉNAGEMENT DU 4<sup>E</sup> ÉTAGE À L'ÉCOLE SAINT-VIATEUR-CLOTILDE-RAYMOND, ÉDIFICE SAINT-VIATEUR – APPEL D'OFFRES 17-AOP-006-81719C.**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

Lors de la présentation du sujet 10.01 à la séance du 12 septembre dernier, résolution C.E.-3694-09-07, une allocation pour le renforcement structural des fenêtres de 5 218,52 \$ avant taxes (6 000,00 \$ taxes incluses) aurait dû se retrouver dans le montant total de l'ensemble des soumissionnaires.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire, d'accepter les corrections à la résolution **C.E.-3694-09-17** pour l'aménagement du 4<sup>e</sup> étage à l'école Saint-Viateur–Clotilde-Raymond, édifice Saint-Viateur à **Athena Construction Inc.**, de Dunham, avec les montants corrigés de **399 217,21 \$** ~~393 998,69 \$~~ avant les taxes (**458 999,99 \$** ~~452 999,99 \$~~ taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du **1<sup>er</sup> septembre 2017**.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**C.E.-3699-10-17**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19h03,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Présidence de la séance

---

Secrétaire générale

1322  
S:\510\SG\1000\_Administration\_generale\1320\_CEX\1321\_PV\2017-2018\3. 17 octobre 2017 - 1322.doc